

ANNONCE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL I/2024

Coordinatrice/Coordinateur en médecine ambulatoire, orientation clinique

Coordinatrice/Coordinateur en médecine ambulatoire, orientation gestion

1. Règlement concernant l'examen professionnel

S'applique le règlement concernant l'examen professionnel du 16 juillet 2018, ainsi que les directives relatives au règlement de l'examen professionnel du 5 juillet 2018. Tous les documents et formulaires relatifs à l'examen professionnel se trouvent sur le site www.odamed.ch et sont prêt pour le téléchargement.

2. Date, Lieu et déroulement de l'examen

Examens écrits et oraux (le même jour) : 25 et 26 juin 2024 KV Business School, Zurich. L'attribution des candidat(e)s est effectuée par odamed.

Le sujet concernant l'étude de cas, le délai pour la remise de l'étude de cas, ainsi que le planning du jour de l'examen avec ordre de passage individuel des différentes parties de l'examen parviendront à la candidate avec la convocation à l'examen (en février 2024).

3. Inscription

L'inscription se fait par le formulaire d'inscription (téléchargement sous <http://www.odamed.ch/fr/examens/examen-professionnel.html>). Ce formulaire d'inscription dûment rempli est à envoyer par e-mail à l'adresse info@odamed.ch, puis à imprimer, signer et envoyer, en recommandé, avec les annexes requises (pas d'originaux) par courrier postal à odamed, l'OrTra formation professionnelle AM, Seftigenstrasse 310, case postale 1408, 3084 Wabern. Seul le cachet de la poste fait foi pour le délai d'inscription imparti, l'envoi par e-mail n'étant pas déterminant pour l'observation du délai. En s'inscrivant, les candidat(e)s reconnaissent les conditions décrites dans ce texte.

Délai de l'inscription : **mercredi, 25 octobre 2023**

4. Annexes à l'inscription

- Un résumé du parcours professionnel (CV);
- Les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission (dont un de l'employeur actuel);
- Les copies des certificats des modules acquis ou des certificats d'équivalence, ainsi que le certificat du cours de formateur (cours de maître d'apprentissage);
- Copie d'une pièce d'identité officielle avec photo.

Tous les documents doivent être envoyés ensemble avec l'inscription. Les certificats de travail doivent préciser la date de son établissement, le taux d'activité, ainsi que la durée de la relation de travail.

5. Frais d'inscription

Les frais d'inscription à l'examen se montent à **CHF 1'500.00**.

La facture sera envoyée en décembre 2023 conjointement à la confirmation de l'admission à l'examen. Le délai de paiement est de 30 jours. L'inscription est valide qu'après paiement dans les délais prescrits de la taxe d'examen. En cas de désistement à l'examen final dans les délais prescrits ou après confirmation d'admission pour une raison valable, le montant des frais d'examen sera ristourné. Un montant de CHF 300.00 sera perçu pour les frais administratifs. D'autres informations se trouvent dans le document « Tarifs et frais d'inscription à l'examen ».

6. Séance d'information

Préavis : les candidat(e)s dont la confirmation d'admission est positive ont la possibilité de participer volontairement à une séance d'information à Berne sur les modalités de l'examen (déroulement, étude de cas, examen oral et écrit). Les candidat(e)s reçoivent les détails de la séance d'information avec la confirmation d'admission.

Berne, en septembre 2023